

2FBI2

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 Euros
4 Rue Levavasseur Parc Ducup
Zone Saint-Charles 66000 Perpignan
980 136 642 R.C.S. PERPIGNAN

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE TROIS

Et le 10 OCTOBRE à 10 HEURES

Les associés de la Société 2BI2, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune, dont le siège social est à Perpignan (66000) – 4 Rue Levavasseur Parc Ducup Zone Saint-Charles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 980 136 642, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire audit siège, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur TIXADOR Florent, gérant.

Sont présents :

Monsieur TIXADOR Florent, Propriétaire de 50 parts	50
parts	
Madame GAGU Isabelle épouse TIXADOR, Propriétaire de 50 parts	50
parts	
Total des parts sociales	100
parts	

La majorité du capital social, soit cent (100) PARTS de 10 Euros chacune, est représenté et les associés peuvent en conséquence valablement se réunir et délibérer en assemblée générale extraordinaire.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Le texte des résolutions proposées.

Puis il déclare que tous les documents énumérés ci-dessus ont été remis aux associés, non gérants, plus de quinze jours avant la présente réunion et qu'ils sont en outre restés à leur disposition ainsi que l'inventaire au siège social pendant le même délai, conformément aux dispositions de l'article du 23 Mars 1967.L'assemblée lui donne à nouveau acte de cette déclaration dont elle reconnaît la sincérité.

2FBI2

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 Euros
4 Rue Levavasseur Parc Ducup
Zone Saint-Charles 66000 Perpignan
980 136 642 R.C.S. PERPIGNAN

Le gérant rappelle alors que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Démission d'un cogérant

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame GAGU Isabelle épouse TIXADOR de son poste de cogérante à compter du 10 Octobre 2023.
La nomination des gérant n'étant pas statutaire, il n'y aura pas de modification des statuts

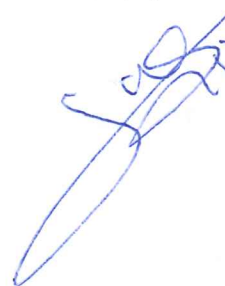
Cette résolution est acceptée par l'ensemble des associés présent.

Fait à Perpignan,
Le 10 Octobre 2023

Monsieur TIXADOR Florent



Madame GAGU Isabelle épouse TIXADOR



IT
TF